



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
pour le territoire de THIERS DORE ET MONTAGNE
(Puy-de-Dôme)**

ENTRE,

L'ETAT représenté par Madame Judith HUSSON, Sous-Préfète de Thiers

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS, DORE ET MONTAGNE (CCTDM) représentée par Monsieur Tony BERNARD, Président

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan rénové d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Premier ministre a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour élaborer et mettre en œuvre, dans le champ de leurs compétences, un projet de territoire à court, moyen et long terme, fondé sur la relance et la transition écologique, en lien avec les objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Avec la publication des 834 périmètres de contractualisation, la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne (CCTDM) et l'ensemble de ses communes membres ont été retenus pour bénéficier d'un contrat de relance et de transition écologique sur la durée des mandats des exécutifs locaux.

ARTICLE 1 - Objet du contrat

Ainsi, le Gouvernement propose-t-il aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation économique, écologique, sociale et culturelle de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Pour le Gouvernement, la relance de l'activité est une priorité devant être partagée par l'ensemble des acteurs publics. A côté des moyens exceptionnels mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle

nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de leurs collectivités territoriales.

La circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2010 confirme cette nouvelle contractualisation comme le mode de relation privilégié, plus intégrateur, entre l'Etat et les territoires, en l'inscrivant :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les contrats de relance et de transition écologique sont fondés sur les principes suivants :

- Un nouveau mode systématisé de collaboration entre l'Etat et l'intercommunalité,
- Une durée de moyen terme (six ans),
- Une méthode de travail intégrant les acteurs locaux, notamment avec la création d'un comité de partenaires,
- Une démarche volontaire d'accélération des quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) dans les territoires,
- Une attention particulière portée à la recherche d'une meilleure cohésion sociale et territoriale,
- Une intégration des dispositifs existants d'accompagnement de l'Etat,
- Une possibilité de définir une première série d'actions concrètes de relance afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer, avec un financement spécifique relevant du Plan de Relance de l'Etat (année 2021 et 2022).

Cette nouvelle démarche de l'Etat définit un cadre de partenariat ainsi que des modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable dans le respect de la différenciation entre les territoires et les stratégies de chacun d'entre eux.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) et ses partenaires locaux s'engagent à participer activement à la réussite collective de cette méthode de travail et propose de partager contributions, études, contrats et autres documents nécessaires à la construction d'une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) souligne l'importance, avec les services déconcentrés de l'Etat, d'initier un processus d'intervention adapté aux besoins particuliers du pays thiernois, dans le soutien aux initiatives locales et la lutte contre la détresse économique, sociale et culturelle liée à l'isolement d'une partie de ses habitants afin de construire un avenir pour tous.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) insiste pour que le nouveau contrat permette aux différents maîtres d'ouvrage et porteurs des projets agissant sur la relance de l'activité, de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, par d'autres partenaires publics.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) devra rester un outil souple. Il pourra être enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre

permanent de travail entre la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne et les services déconcentrés de l'Etat.

ARTICLE 2 - Présentation du territoire de la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne : atouts et faiblesses

2.1 Vu de l'intercommunalité

Il a été choisi de ne pas lancer un diagnostic spécifique sur le territoire de la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne compte-tenu de l'importance du nombre des études récentes menées par l'intercommunalité elle-même ou dans le cadre de contrats spécifiques passés avec l'Etat. Ainsi, la mise en perspective du territoire avec ses atouts et ses faiblesses au regard des grandes transitions est-elle déjà largement connue et fera l'objet d'un rappel sur les articles 3.1 à 3.2-5.

Ainsi, la connaissance des atouts et faiblesses du territoire au regard des grandes transitions a-t-elle déjà largement été analysée par de nombreuses études et il a plutôt été choisi de reprendre et d'ordonner l'ensemble de ces éléments pour synthétiser les principales caractéristiques du territoire et par là-même les enjeux auxquels le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) devra répondre sur les deux thèmes majeurs :

- La cohésion sociale et territoriale,
- La transition énergétique et écologique.

Les avantages à utiliser l'ensemble des documents existants apparaissent évidents : les dates récentes auxquels leurs travaux se réfèrent, l'association des habitants déjà nécessaire pour ces contrats spécifiques et enfin les récentes élections municipales, puis l'élection de l'intercommunalité qui ont validées démocratiquement les ambitions présentées.

Il n'empêche que l'intercommunalité va continuer à s'associer les réflexions et besoins des habitants et des socio-professionnels au travers de moments, in itinere, d'analyse des projets soit au niveau communal, soit au niveau intercommunal, en fonction de leurs impacts.

Ce diagnostic du territoire prend en compte son histoire, sa géographie, son potentiel économique, ses forces, ses faiblesses, ses vulnérabilités et ses opportunités, sachant qu'une telle photographie administrativo-sociologique ne correspond jamais à la réalité vécue du territoire par ses habitants ! Une telle photographie n'est que le résultat d'une addition d'éléments apparemment objectifs dont le rassemblement et les croisements laissent toujours apparaître des écarts avec la réalité vécue.

2.2 Vu de l'Etat

L'Etat (DDT 63) a produit, en avril 2019, un portrait de territoire Thiers, Dore et Montagne, fondé sur une présentation cartographique multiple des différentes caractéristiques : physique, démographique, économique, écologique et sociale.

Au-delà des aspects descriptifs et quantitatifs toujours indispensables à la connaissance et à la compréhension, cet atlas offre des éléments comparatifs d'échelle départementale. Ses constats corroborent naturellement toutes les études menées tant par CCTDM que par le PNR du Livradois-Forez, notamment, à savoir :

- Un territoire en perte de population mais qui tend à se stabiliser, mais avec un indice de jeunesse faible,
- Un habitat ancien, dégradé voire indigne sur tout le territoire et particulièrement la Ville de Thiers avec comme conséquence l'arrivée continue de population parmi les plus déshéritées,

- Un secteur industriel historiquement fort avec la coutellerie et la verrerie, mais avec un fort taux de chômage,
- Une territoire agricole dominé par l'élevage et travaille activement à la valorisation de ses produits, ou commencent à travailler en circuit court
- Des pôles et bassins de vie définissant une armature territoriale assez claire mais, malgré tout, trop faible pour rester attractive,
- L'importance de l'A89 qui traverse le territoire avec deux échangeurs, qui ont trop tendance à faciliter le départ des actifs vers l'extérieur,
- Une caractéristique environnementale particulière : le territoire est un puits de carbone grâce à son importante forêt.

Pour l'Etat, il y a trois enjeux majeurs :

- L'habitat à améliorer partout et la nécessité de conforter l'offre de services
- L'installation d'agriculteurs et le développement des exploitations, tout en réduisant les émissions de méthane issues de l'élevage,
- Le développement d'une planification dans de nombreux domaines: les documents d'urbanisme trop absents, l'indispensable préservation de l'eau, un besoin absolu d'amélioration de l'assainissement des eaux usées et pluviales, une plus grande sensibilisation aux risques naturels.

Tous les intervenants ayant analysés le territoire de CCTDM arrivent au même constat de risque fort de déshérence à moyen terme si certains redressements stratégiques ne sont pas mis en place dans les meilleurs délais :

- *Le retour à un armature d'offres de services active et attractive du territoire,*
- *La prise en compte des risques sociaux compte-tenu des caractéristiques de certaines populations,*
- *Un possible développement par l'industrie et la formation ;*

Cette démarche volontaire se retrouve dans les politiques menées tant au niveau de l'intercommunalité qu'au niveau communal et doivent pouvoir être renforcées par une politique forte de l'Etat dans les domaines du CRTE.

ARTICLE 3 - Des dispositifs programmatiques et/ou contractuels territoriaux adaptés à un développement et à une attractivité territoriale harmonieuse

Ce recensement non exhaustif, assorti d'une présentation concisé par dispositif, doit être considéré comme un premier pré-projet de territoire où apparait déjà le paysage des vulnérabilités et des atouts du territoire, au travers des enjeux sociétaux évoqués précédemment.

En effet, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a confié l'élaboration de son projet de territoire à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont-Métropole.

Ce processus d'élaboration du Projet de Territoire, qui associe d'ores et déjà très largement les conseillers municipaux des Communes (452 conseillers), cadre de la Communauté de communes et des Communes proposera une consultation citoyenne et aboutira à la production d'un document au printemps 2022.

3.1 Les documents de planification supra-communautaire

3.1-1 La Charte 2011-2026 du Parc naturel régional (PNR) du Livradois-Forez approuvée par décret du premier ministre du 25 juillet 2011, a pour finalité « d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement ».

Le territoire de la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne est pleinement intégré à celui du PNR du Livradois-Forez qui s'étend sur quatre départements (Puy-de-Dôme, Allier, Loire et Haute-Loire) et 353 000km², compte 113 000 habitants et Thiers en est l'aire urbaine la plus importante.

La Charte est organisée autour de quatre axes stratégiques qui se déclinent eux-mêmes en de nombreux objectifs :

- Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance.
- Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants.
- Des pratiques plus durables pour une « autre vie ».
- Un « citoyen d'ici et du monde », l'homme au cœur du projet.

Parmi les objectifs majeurs recensés :

- La densification et la reconquête des centres-bourg avec un travail sur la compacité du bâti, la volonté de minimiser les consommations énergétiques et de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Le doublement de la performance thermique moyenne des logements, grâce à un programmes ambitieux de rénovation thermique de l'habitat et la volonté d'expérimenter des dispositifs de conseil et de mise en œuvre de techniques innovantes pour l'isolation des bâtiments à destination des particuliers.
- La volonté de faire du bois la première ressource énergétique pour le chauffage, mais également la valorisation d'autres sources d'énergies renouvelables (avec des dispositifs d'appui pour les plus modestes).

La Charte permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques, dont les intercommunalités.

A noter que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par délibération du 26 mai 2021 a prescrit l'élaboration de la prochaine Charte 2026-2041.

3.1-2 Le Schéma de Cohérence Territoriale du Livradois-Forez a été approuvé le 15 janvier 2020 assorti d'un Programme d'Aménagement et de Développement Durable fixant comme objectifs :

- La revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par la reconquête du bâti ancien.
- Le développement d'une offre de logements qualitative et solidaire, pour répondre aux besoins de la population et assurer le renforcement de centralités dynamiques et attractives.
- La réhabilitation des logements ou bâtis vacants pour accueillir de nouvelles populations.
- La transformation du Livradois-Forez en un territoire d'excellence énergétique, avec notamment le recours à des matériaux biosourcés ou traditionnels (pisé, pierre).
- L'amélioration de la valorisation locale des produits bois (locaux) dans la construction/rénovation et dans la filière énergétique.

A l'échelle de la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne, l'objectif est la recherche d'un territoire équilibré reposant sur une armature territoriale structurée autour des bassins de vie appuyés par un maillage de pôles-relais et de proximité :

- **Polarité 1 / Pôle principal** : Thiers, ville qui rayonne sur l'ensemble du territoire du SCoT et qui est le pôle le mieux équipé en services à la population.
- **Polarité 2 / Pôles relais** : Courpière et Puy-Guillaume, Communes plus secondaires mais assurant une structuration efficace du territoire.
- **Polarité 3 / Pôles de proximité** : Augerolles, Chabreloche, La Monnerie-Le-Montel et Saint-Rémy-sur-Durolle, Communes disposant de commerces, d'équipements et de services de proximité permettant de répondre aux principaux besoins de la population et des communes avoisinantes.
- **Polarité 4 / Pôle des communes rurales et périurbaines**, soit les 23 autres communes qui dépendent des pôles susvisés pour assurer les besoins occasionnels, voire quotidien de leurs habitants.

3.1-3 Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Grand Clermont et le PNR du Livradois-Forez s'est donné pour objectifs :

- La reterritorialisation de l'alimentation, pour améliorer le taux d'auto-provisionnement et le territoire de Thiers Dore et Montagne souhaite s'y impliquer largement.
- Le rapprochement des différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur.
- L'offre aux habitants des conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité.
- La contribution au développement et à la structuration d'une économie agro-alimentaire locale, rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.

La construction du PAT s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic de territoire mais également de deux scénarios prospectifs établis sur la base du scénario national « Afterres 2050 » ajusté au territoire concerné.

Ce travail prospectif mené d'octobre 2017 à mai 2018 a permis de déterminer les besoins actuels et futurs du territoire en termes de consommation, en tenant compte des évolutions démographiques, agricoles et de régime alimentaire. Il a également permis d'imaginer avec les acteurs les perspectives d'un futur choisi à horizon 2050. Les objectifs chiffrés issus de ces projections contribuent à orienter les actions du PAT en matière de relocalisation alimentaire et à alimenter le plan d'actions du PAT.

Le projet permet ainsi de travailler sur le renforcement du lien entre les différentes parties du territoire, notamment entre les zones urbaines et rurales.

3.2 Les documents stratégiques et programmatiques communautaires liés au renouvellement urbain et à l'habitat

3.2-1 Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Thiers, porté par la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne depuis 2018, a été signé le 12 juin 2019. Ses objectifs sont les suivants :

- Poursuivre l'amélioration et la diversification du parc de logements,
- Lutter contre le mal-logement par l'intervention sur le secteur privé,
- Mise en place d'une OPAH-RU-QPV-Centre ancien de Thiers 2018-2023.

3.2-2 Le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022 entre l'Etat et tous les acteurs de la politique de la ville. Même si ce document est appelé à disparaître, il aura eu la grande vertu de :

- Prendre acte de la compétence territoriale de la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne, en précisant que l'intercommunalité était le nouveau signataire du Contrat de Ville et qu'elle participait au copilotage des instances locales,
- Préciser les engagements des différents signataires,
- Prolonger le précédent Contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2021,
- D'instituer des critères d'évaluation à mi-parcours.

Ce protocole permet de rassembler les signataires autour de 4 axes (déclinés en orientations prioritaires) dont le thème central était la responsabilité partagée :

- Mise en cohérence des actions et coordination des acteurs de la politique de la ville,
- Inclusion sociale et bien-vivre ensemble,
- Participation des habitants et développement de la citoyenneté,
- Attractivité du territoire

NOTA : ces deux étapes ont favorisé le travail pour élaborer le contrat de ville et définir une politique active de l'habitat

3.2-3 Le contrat de ville 2015-2020

Ce contrat établi selon les principes de la loi du 21 février 2014 devait aider au renforcement de la cohésion urbaine et sociale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Cela ne concernait donc que la Ville de Thiers et plus particulièrement deux quartiers : le Centre ancien et les Molles-Cizolles.

Le diagnostic porté sur le territoire thiernois était très clair et appelait déjà l'obligation de politiques pluriannuelles de plus long terme : déprise démographique, vieillissement de la population, habitat dégradé voire indigne, indicateurs élevés de précarité, faible mixité sociale, faible présence des services publics, problématiques de tranquillité publique, etc.

Quatre principes directeurs ont structuré le contrat de ville :

- La mise en cohérence des actions et la coordination des acteurs en élaborant un projet éducatif global, en organisant un service jeunesse, en améliorant le réparege et le suivi des jeunes exposés à la délinquance.
- L'inclusion sociale et le bien vivre ensemble en favorisant l'accès des publics défavorisés à une éducation de qualité avec l'implication des familles, à la culture, aux sports, aux loisirs en luttant contre toutes formes de discrimination, aux soins pour les publics les plus précaires et à l'emploi avec un travail sur l'employabilité.
- La participation des habitants et le développement de la citoyenneté et favoriser les démarches de démocratie participative.
- L'attractivité du territoire par un renforcement de la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires et au développement économique et social local.

Ces quatre principes directeurs ont permis d'établir de nombreuses fiches actions soutenues par des partenaires divers dont l'ANRU, le Ministère de la Culture, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce travail reste toutefois incomplet, inachevé et appelle d'autres besoins de soutiens au travers de plusieurs politiques que le CRTE pourrait accompagner.

3.2-3 Le contrat de ville 2015-2020

Le Contrat de Ville a été signé le 8 juillet 2015. A Thiers, deux quartiers sont visés par le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire : le Centre Ancien et les Molles Cizolles.

Le Contrat de Ville repose sur 3 piliers :

- Le pilier « Cohésion Sociale »,
- Le pilier « Cadre de Vie et Renouvellement Urbain »,
- Le Pilier « Développement de l'activité économique et emploi ».

Le Contrat de Ville prend également en compte 4 priorités transversales définies à l'échelle nationale, à travers l'ensemble de ses actions :

- La jeunesse,
- L'égalité femmes-hommes,
- La lutte contre les discriminations
- La promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République.

Deux conseils citoyens ont été créés afin de favoriser la participation des habitants, avec une Maison du Projet, la Maison Barante.

3.2-4 Vers la définition d'une politique de l'habitat

Cette obligation primordiale pour le territoire a déjà bénéficié de nombreux dispositifs successifs qui ont amené la Communauté de communes à réfléchir et à structurer ses ambitions grâce aux :

- PIG Montagne Thiernoise 2016-2020
- PIG du Pays de Courpière 2016-2021
- PIG départemental 2016-2019 sur les autres territoires
- PIG de Thiers 2018-2023
- OPAH-RU Centre Ancien de Thiers 2018-2023
- 2020 : Etude pré-opérationnelle pour un programme d'amélioration de l'habitat privé unifié pour définir une stratégie unique pour tout le territoire communautaire
- 2018-2020 : Mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie pour repérer les ménages modestes et très modestes en situation de précarité énergétique

Suite à l'étude pré-opérationnelle menée en 2020-2021, les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été redéfinis :

- PIG Thiers Dore et Montagne
- OPAH multi-sites sur les bourgs de Courpière, Puy-Guillaume et La Monnerie Le Montel
- OPAH-RU Centre Ancien de Thiers 2018-2023

3.2-5 Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne (2020-2026) pour lequel, l'Etat avait pré-identifié différentes problématiques au travers de son porter à connaissance, à savoir principalement :

- Accentuer la lutte contre la vacance,
- Maîtriser la consommation foncière,
- Conforter les actions sur le parc existant (lutte contre l'habitat indigne, besoin de renforcement de la qualité énergétique des bâtiments, actions sur les copropriétés fragiles),
- Assurer une offre diversifiée de logements
- Répondre aux besoins spécifiques des habitants (vieillesse, public jeunes, publics défavorisés, gens du voyage),

- Mettre en œuvre une réforme des attributions de logements sociaux.

Ce premier PLH s'inscrit dans une volonté politique de construire une culture communautaire autour de l'habitat de ses habitants avec des politiques opérationnelles.

Il s'inscrit naturellement dans les engagements pris par Thiers Dore et Montagne (TDM) dans des documents de programmation de niveau supérieur et au premier titre d'entre eux le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Livradois-Forez qui estime que le territoire peut accueillir 5500 habitants supplémentaires en 18 ans (2020-2038), soit un besoin de 4544 logements nouveaux et/ou réhabilités.

Ce choix se réfléchit et s'organise dans le respect de deux logiques :

- La remobilisation des logements vacants (17% pour Thiers, Dore et Montagne) et la production de logements en densification,
- La limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Sur le territoire de Thiers, Dore et Montagne, le SCoT prévoit la remobilisation ou la création de 2041 résidences principales en 18 ans (2020-2038), dans le cadre d'une armature territoriale précise :

- Pôle principal : la Ville de Thiers devra assurer 28% de la production,
- Pôles relais : Courpière et Puy-Guillaume devront assurer 22% de la production,
- Pôles de proximité : Augerolles, Chabreloche, La Monnerie-Le-Montel et Saint-Rémy-sur-Durolle : 14% de la production,
- Pôle des communes rurales et périurbaines : les 23 autres communes devront assurer 37% de la production.

A cette caractérisation, il fallait également prendre en considération quelques spécificités socio-humaines locales et des habitudes de vie, comme :

- La proximité et l'influence de grands pôles urbains,
- Un territoire avec une topographie typée entre plaine et moyenne montagne, ce qui a des influences réelles sur la mobilité résidentielle, les caractéristiques de construction, le foncier disponible,
- Une densification faible tout en notant qu'une personne sur trois habite Thiers,
- Une structuration autour de trois axes routiers majeurs, la RD 906, axe nord-sud, la RD 2089, axe est-ouest et l'A89, axe majeur du territoire avec deux échangeurs routiers,
- Enfin une véritable zone urbaine, tout en ayant une image rurale prédominante.

Fort de ces constats et analyses faits lors de l'élaboration du PLH, il a été retenu cinq grands enjeux et quatre orientations :

- Tenir compte de la faible attractivité du territoire et donc mettre en place une offre résidentielle mesurée (Orientation 1).
- Faire de la reconquête du parc existant l'une des priorités permanentes. A noter que si les coûts d'acquisition restent encore attractifs, il sera indispensable d'apporter des aides pour compenser les surcoûts de la réhabilitation en lien avec les capacités économiques des ménages (parc ancien voire très ancien, énergivore, dégradé, indigne) (Orientation 2).
- Lutter contre la vacance avec des enjeux de diversification de l'offre (adaptation pour les personnes âgées et handicapées) en proposant un habitat innovant et de qualité (Orientation 2).

- Répondre aux attentes et besoins des publics spécifiques en favorisant la mobilité et la diversité de l'offre résidentielle afin d'éviter les phénomènes de relégation et d'exclusion sociale (jeunes à garder sur le territoire, offres différenciées pour les plus démunis et accueil des gens du voyage) (Orientation 3).
- Lutter contre l'étalement urbain et favoriser un développement équilibré du territoire grâce à la mixité des fonctions urbaines aux diverses échelles territoriales et à la diversité de l'habitat. Cet enjeu est encore plus impératif aujourd'hui dans le cadre de la préservation du foncier agricole ou environnemental (Orientation 4).

Cette politique du logement ne peut exister et être performante dans ses résultats sans une démarche de politique globale d'attractivité du territoire avec des objectifs spécifiques pour ses pôles urbains mais aussi pour ses secteurs ruraux les moins accessibles.

Cela va obliger Thiers Dore et Montagne (TDM) à s'organiser en son sein et mobiliser l'ensemble des partenaires pour affiner les modalités opérationnelles de chaque action.

Ce premier Programme Local de l'Habitat va également nécessiter de la part de l'Etat à la fois une mobilisation des concours financiers adaptée pour accompagner l'ensemble du programme, notamment ceux de la rénovation thermique de l'habitat résidentiel et d'une démarche commune évaluative des engagements et des résultats.

La Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne est au fur et à mesure des années devenue un territoire vieillissant dont l'attractivité était remise en cause par la possibilité de le traverser aisément sans imaginer s'y arrêter et développer sur place de la richesse.

Pour retrouver ses caractéristiques d'accueil, plusieurs sujets apparaissent primordiaux :

- *Respecter le patrimoine bâti et non bâti, des forêts et des espaces agricoles,*
- *Reterritorialiser l'agriculture, l'élevage et leurs filières vers une production de qualité et une alimentation en circuit-court,*
- *Favoriser les ressources locales (le bois en premier lieu) tant pour l'énergie que pour le bâti,*
- *Redessiner une nouvelle offre de logement, adaptée aux besoins et répondant aux normes actuelles de performance énergétique.*

En conclusion, la mutation indispensable et résiliente des centres-villes et centres-bourgs pour permettre un meilleur logement aux habitants et l'accueil de nouvelles populations.

Sur cette voie, la ville de Thiers devra bénéficier d'un traitement spécifique pour redevenir la locomotive du pays.

3.3 Le contrat de ruralité

ARTICLE 4 - Le développement économique et l'attractivité du territoire, démarches majeures du renouveau

N'oublions pas que le bassin thiernois reste, à l'image de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une terre industrielle portant des politiques d'innovation. Ainsi, la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne veut-elle que ses entreprises, ses responsables industriels et ses savoir-faire redeviennent

un atout économique reconnu, levier de croissance et d'innovation, puisque la Communauté de communes en maîtrise la compétence.

4.1 Le Contrat « Territoire d'Industrie » Thiers-Ambert-Montbrison-Lezoux concerne un territoire plus vaste que celui de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, mais il s'agit d'un dispositif décentralisé d'accompagnement de territoires industriels, retenu pour les années 2020-2022.

Identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'Industrie du 22 novembre 2018, ce contrat vise à répondre aux principaux enjeux de développement :

- Attractivité du territoire et des métiers de l'industrie,
- Formation et développement des compétences,
- Développement des infrastructures (transport, numérique, foncier),
- Innovation et croissance des entreprises,
- Simplification administrative.

Programme piloté par la Région, avec la participation de l'Etat, mais animé localement par des binômes intercommunalités-industriels, il ne dispose toutefois d'aucune enveloppe budgétaire spécifique, mais devrait permettre de flécher prioritairement des crédits d'Etat et des différents opérateurs existants (Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, ...) sur les lignes de droit communs sur les projets des territoires d'industrie.

Actuellement, les objectifs et actions susceptibles d'être menées trouvent leurs sources dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation (SRDEII) et l'évaluation finale devrait nous permettre d'apprécier sa réussite, sans crédits spécifiques.

L'esprit d'une telle démarche est positif mais il manque d'ambition pour que le territoire puisse en bénéficier de manière réelle et tangible.

4.2 Accompagner le développement économique des entreprises locales et accueillir de nouvelles activités

C'est la grande priorité de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui mène ainsi plusieurs actions pour :

- Augmenter l'offre foncière et immobilière,
- Faire que cette offre soit concurrentielle par rapport aux autres territoires,
- Proposer aux acteurs économiques les meilleures conditions d'installation,
- Créer un environnement favorable au développement local.

A partir de ces objectifs clairs, la Communauté de communes et les principales Communes du territoire mènent les actions suivantes :

- Gestion du foncier économique et requalification des ZAE (16 sur le territoire),
- Accueil, accompagnement et aide au montage de projets,
- Assistance aux entreprises en phase d'installation et de développement,
- Suivi des porteurs de projets et des entreprises, soit environ 150 entreprises en 2019,
- Actions en faveur de l'entrepreneuriat au travers du financement de structures dédiées comme Initiative Thiers Ambert, France Active Auvergne ou BGE Auvergne, mais également Entreprendre en Livradois Forez et Atout Thiers,

- Gestion et commercialisation des locaux d'activités économiques, comme la structure immobilière d'accueil des entreprises sous la forme d'un gîte sur la Zone de Lagat à Courpière,
- Soutien aux manifestations économiques d'envergure, comme le salon « Coutellia » et les rencontres mondiales de la Coutellerie, les Journées Portes Ouvertes Entreprises, la semaine de l'Industrie,
- Actions en faveur de l'emploi et l'insertion à travers le subventionnement de la Mission Locale et le financement et la participation au capital d'Actyroles Thiers, entreprise à but d'emploi.

Mais, les projets de développement des entreprises du bassin et les conséquences de la Covid-19 appellent un renforcement de l'action publique conjointe de l'Etat, de la Région, de la Communauté de communes et des organismes consulaires. Les choix nationaux de réindustrialisation de la France devraient ainsi être analysés avec une extrême finesse au travers des capacités du milieu industriel local et les représentants de leurs filières respectives.

4.3 Une stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services a été mise en place, en restant en cohérence avec les objectifs du SCoT du Livradois-Forez sur la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs :

- Proposer une vocation spécifique de certaines polarités commerciales du territoire dans le cadre d'un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC).
- Concentrer les moyens de l'action publique sur des zones prioritaires de développement commercial en ciblant les centralités historiques (et non les zones de flux).
- Location des biens immobiliers à vocation économique pour maintenir et renforcer les commerces et services de proximité en centres-bourgs.
- Poursuite du programme d'aide financière en faveur de l'économie de proximité : aide par une subvention d'investissement des petites entreprises du commerce de proximité ou de l'artisanat à s'installer ou à se développer dans un point de vente accessible au public.
- Mise en œuvre de la stratégie locale en faveur du commerce de proximité dans le cadre de l'appel à projets FISAC (Etat) qui a permis des interventions sur l'immobilier commercial, le numérique dans les actes d'achat, l'amélioration du cadre des activités commerciales, la montée en puissance des associations de commerçants. Actions menées entre 2019 et 2022, qui mériteraient d'être réanalysées et reprises en intégrant notamment la nouvelle tendance sur les achats qu'est l'e-commerce, dont le développement post Covid-19 est grandissant, mais également l'alimentation locale de qualité.
- Pour une complète information, la Communauté de communes est lauréate de l'appel à projets de la Région « projets collectifs et innovants pour l'économie de proximité » qui souhaite travailler sur la réponse à apporter sur les circuits-courts et la réduction des déchets.

L'ensemble de ces actions doit obligatoirement s'inscrire dans la politique d'accueil de nouveaux habitants pilotée en lien avec le PNR du Livradois-Forez, dans le respect des objectifs du SCoT.

A côté de ces actions couvrant l'ensemble du territoire communautaire, d'autres actions d'importance, mais plus localisées sont engagées :

4.4 Les « Petites Villes de Demain »

La convention d'adhésion a été signée le 9 juin 2021. Le dispositif a pour objet de révéler le potentiel de deux petites villes de Courpière et Puy-Guillaume. Cette démarche partenariale vise à améliorer les conditions de vie des habitants de ces Communes et de celles alentour : elle s'intègre pleinement dans la dynamique de revitalisation des centres-bourgs engagée par le PNR du Livradois-Forez, depuis de nombreuses années et clairement précisées dans le SCoT (cf. Polarité 2).

De plus, si le territoire de la Communauté de communes connaît une polarité majeure avec la Ville de Thiers qui rassemble 50% des activités du territoire (400 activités), il y a deux importantes polarités secondaires : Courpière (130 activités) et Puy-Guillaume (80 activités).

- **Courpière** est la seconde ville de la Communauté de communes (4300 habitants) avec un bassin de vie estimé à environ 8000 habitants. Un centre-bourg historique et patrimonial avec un bâti dense, des faubourgs le long des axes structurants, comme la RD 906, et des quartiers pavillonnaires peu structurés, offrent une commune hétérogène qui recherche à construire son unité, à densifier son centre ancien qui connaît un habitat désertifié, à favoriser le renouvellement des commerces, s'assurer de la maintenance des services publics (avec le confortement de l'Espace France Services) et à améliorer la mobilité des habitants et autres touristes. Les projets sont nombreux pour soutenir cette ambition de revalorisation.
- **Puy-Guillaume** est la troisième ville (2750 habitants) du territoire, en situation - d'espace charnière entre les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier et présente un territoire plutôt attractif. Cependant, la Commune souffre d'un vieillissement de sa population, d'un habitat principalement proposé sur le modèle du logement individuel, d'un problème de réhabilitation et de requalification/restructuration de logements, d'un besoin d'impulser une offre commerciale favorable à la revitalisation du centre-bourg. Ces constats soulignent la nécessité d'actions sur l'urbanisme, sur une dynamique commerciale et la transformation d'utilité d'anciens bâtiments aujourd'hui sans affectation (l'ancienne gare par exemple).

Dans ces deux Communes les enjeux sont maintenant identifiés et il s'agit de les aider à mettre en opérationnalité leurs projets pour atteindre les objectifs souhaités. Les nombreux projets fléchés, issus de cet ancien contrat spécifique, aujourd'hui intégré dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), répondent aux trois priorités gouvernementales que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Ces projets seront présentés au cours des prochaines années pour obtenir notamment les concours financiers de l'Etat, permettant une planification des investissements et en regard, la mobilisation prévisionnelle des crédits de l'Etat, lignes de droit commun et autres.

4.5 Action Cœur de Ville

La convention Cadre d'Action Cœur de Ville a été signée en octobre 2018. Elle fait office de Convention d'Opération de Revalorisation du Territoire (ORT), signée début 2020. Le dispositif Action Cœur de Ville concerne la Ville de Thiers. Il permet d'une part, l'obtention de subventions prévues par Action Logement en matière d'amélioration de l'habitat, et d'autre part, l'extension, au-delà du QPV Centre ancien de la Ville Thiers, du dispositif de défiscalisation « Denormandie » pour les investisseurs (sur les quartiers de la Gare et du Moutier).

Doté de deux quartiers prioritaires dont un retenu au titre de l'ANRU en centre-ville, Thiers conduit une politique ambitieuse qui s'est notamment traduite par la réalisation de deux OPAH-RU et d'un premier projet de renouvellement urbain (PRU) mené avec l'ANRU entre 2007 et 2014. Ces opérations ont permis un regain d'attractivité du centre ancien et un début de renouvellement de la composition sociodémographique de Thiers avec l'arrivée de nouveaux habitants en centre ancien.

Le programme s'articule autour de 5 axes sectoriels de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur de ville :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,

- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine,
- Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics.

Les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l’innovation, le recours au numérique et l’animation du cœur de ville sont intégrées.

La Communauté de Communes de Thiers, Dore et Montagne cherche à retrouver le chemin de l’attractivité industrielle qui permettra de dynamiser l’ensemble des échelles économiques et résidentielles : pas d’habitant, pas de commerce ou d’artisan, sans une richesse provenant de la production, ce terme ne devant pas être pris dans son acception ordinaire.

La recherche de ce développement harmonieux doit d’abord se structurer sur la politique nationale de reconquête de production nationale et le territoire du pays thiernois dispose d’un écosystème industriel, de savoir-faire et d’hommes de grande compétence.

L’Etat, ou l’opérateur qui aura la charge du plan d’investissement « France 2030 » doit organiser localement un recensement de ses capacités productives, filière par filière, et de ses savoir-faire.

Le lien avec toutes les structures de formation, des lycées techniques locaux à l’Université Clermont Auvergne seront à amplifier.

En écho, ce processus économique pourra alors favoriser la revitalisation de Thiers, des centres-villes (Courpière et Puy-Guillaume) et centres-bourgs. Plus globalement c’est le développement de l’économie de proximité qui en sera la grande gagnante et pourra ainsi participer à l’augmentation des emplois.

ARTICLE 5 - L’absolue nécessité de la réussite de la mutation urbaine de Thiers, dans le cadre de « Thiers 2030 »

« Thiers 2030 – La Ville basse prend de la hauteur ».

Une nouvelle intercommunalité, un nouveau territoire, des enjeux d’aménagement urbain, d’innovation et d’attractivité économique.

Mots clés : la continuité paysagère, une mobilité adaptée au besoin de chacun ; des espaces publics partagés et confortables ; un commerce plus divers et plus attractif ; de la formation et de l’activité économique tournées vers l’avenir ; densification de l’habitat.

Travaillé depuis plusieurs années et placé dans l’horizon acceptable de 2030, cet ambitieux projet de requalification urbaine de la ville basse de Thiers, majeur pour Thiers Dore et Montagne, doit assurer le renouvellement du secteur dit de la « ville basse » : espaces à vocations économiques, commerciales ou d’habitats.

Un besoin d’une gouvernance forte et plurale est impératif pour éviter la dispersion des opérations et pouvoir ainsi jouer sur un certain effet-masse. Mais, prioritairement, il est nécessaire de pouvoir

contrôler l'offre foncière disponible car elle est potentiellement bien plus importante que les besoins recensés dans les études, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la stratégie de reconquête de certains espaces à Thiers.

En 2018, un plan guide a été formalisé mettant en lumière deux périmètres stratégiques pour le renouvellement de la ville basse : l'entrée Ouest autour de la Varenne en lien avec les équipements publics et le quartier du Moutier, secteur de transition entre ville haute et ville basse.

Ce plan stratégique a permis de bien identifier les besoins pour Thiers, qui sont aussi les besoins de Thiers Dore et Montagne (TDM), est fondé sur :

- La valorisation des ressources locales, historiques, économiques et humaines, Thiers, ville d'eau et de métal,
- La valorisation des caractéristiques géophysiques du site et la présence de la rivière « Durolle »,
- La recomposition du territoire et générer des synergies pour le dynamiser économiquement et socialement.

Tout cela appelle des concours financiers privés et publics, dont ceux de l'Etat, pour générer d'abord l'arrivée de démonstrateurs pour engager le processus de renouvellement urbain de long terme autour de quatre projets urbains stratégiques ciblés et initiés par la maîtrise d'ouvrage publique :

- Une opération de développement économique : Varenne,
- Une opération habitat : Molles-Cizolles,
- Une opération récréative : la Plaine sportive/campus,
- Une opération grands équipements : Moutier/Pré de la Foire,

Et des projets urbains d'accompagnement des opérateurs commerciaux privés.

Enfin, la requalification de la RD 2089 et de ses abords dans la partie basse de la Ville de Thiers doit être engagée.

Le projet Thiers 2030 porte l'ambition de faire sens à l'échelle du bassin thiernois et il doit être un des éléments majeurs du contrat de relance et de transition écologique, notamment dans la mobilisation des concours financiers de l'Etat dont les sources peuvent être d'origines ministérielles multiples.

Pour la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne, cet important programme de renouvellement urbain doit changer positivement et durablement l'image des quartiers concernés et plus globalement de la Ville de Thiers. Cette démarche va générer un plan de requalification des espaces d'activités urbains et redonner de la qualité de vie.

Réussir cette mutation, ce sera donner un signal d'entraînement aux communes voisines, mais aussi au territoire du PNR du Livradois-Forez, et offrir à chacun de disposer des meilleures chances pour réfléchir positivement à leur développement dans le respect des règles écologiques et énergétiques.

ARTICLE 6 - Le bilan écologique du territoire et son projet stratégique

6.1 Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2020-2026

L'élaboration du Plan Climat-Air-Energie territorial pour la période 2020-2026 a permis d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire dans les prochaines décennies, sur la base d'une analyse claire et réaliste, et d'en identifier les principaux enjeux et leviers d'actions.

Par ailleurs, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée dans une démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) visant à produire, d'ici 2050, plus d'énergies renouvelables qu'elle ne consomme aujourd'hui d'énergie, avec une échéance intermédiaire en 2030.

En matière de transition écologique, les signataires du CRTE sont invités à présenter un état des lieux du territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

Ce travail a été mené autour des grands thèmes détaillés ci-dessous, afin de définir un « point zéro »

Energie et climat

- Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) : 319 kteg Co²/an soit 8,5 kteg C_a/an/habitant
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de stockage : 1441 GWR/an
- Production annuelle d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) : 172 GWR/an

Rénovation énergétique

- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : 130 sur 228, soit 57%
- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire : 55 en 2020

Etat des systèmes de chauffage

- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) : uniquement quelques réseaux techniques au bois énergie à Courpière et Vollore-Montagne

La mobilité

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parking à vélo sécurisés : rien n'existe actuellement sur le territoire
- Existence de pôle(s) multimodal (aux) : sur les deux gares de Thiers et Courpière, il y a des relations intermodales avec les réseaux de bus TER et SMTUT, ainsi que des aires de covoiturage
- Existence de zone(s) à faible émission : Non
- Existence de voies réservées au co-voiturage : Non
- Part des véhicules ou hybrides dans le parc des collectivités : seule la ville de Thiers possède 7 VL électriques
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité : 100%, au travers du Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois (SMTUT)
- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : un mini bus électrique dans la flotte du SMTUT

Agriculture et alimentation locale

- Existence d'un projet alimentaire territorial : Au travers du programme élaboré par le Grand Clermont et le PNR du Livradois-Forez
- Nombre d'exploitations agricoles : 240
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts/marchés de producteurs ou d'AMAP : 3 AMAP : à Thiers, Courpière et Puy-Guillaume
- Surface agricole utile du territoire : 15 459 ha

- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : 1732 ha en agriculture biologique ; 24 exploitations en agriculture biologique dont le siège est sur le territoire de la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne

Actions en matière de biodiversité

- Part des cours d'eau en bon état (classée en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) : 11 masses d'eau sur 30 étaient en bon état en 2018
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : 287 ouvrages transversaux sur 1077 font obstacle à l'écoulement de l'eau
- Existence d'un atlas communal, ou autre, de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité : l'atlas des richesses naturelles fait en 2006 par le PNR du Livradois-Forez concerne les 29 communes.
- Label « Territoires engagés pour la nature » : Au travers du PNR Livradois-Forez

Lutte contre l'artificialisation des sols

- Etat d'avancement du PLUi : *aucun PLUi n'est envisagé sur le mandat ; les Communes ont conservé leur compétence en matière de règles d'urbanisme*

Traitement des déchets et économie circulaire

- Tonnage de déchets produits par le territoire : environ 20 000 tonnes/an de déchets ménagers (collecte et déchetteries) dont ordures ménagères résiduelles 7400 tonnes/an, collecte sélective 2000 tonnes/an, verre et textile 2000 tonnes/an, déchets valorisables issus des déchetteries 6700 tonnes/an.
- Etat des équipements de tri au regard des normes : 4 déchetteries dont celle de Saint-Rémy-sur-Durolle en cours de rénovation et mise aux normes
- Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour logements collectifs : composteurs au pied de 16 immeubles (sur les communes de Chabreloche, Courpière, Puy-Guillaume, St Rémy sur Durolle et Thiers), dans 11 établissements scolaires, 5 établissements médico-sociaux, et une maison de l'enfance.

Eau et assainissement

- Comptabilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes : 57 stations d'épuration recensées sur Thiers Dore et Montagne (TDM) dont 2 mises en demeure par la Police de l'eau. Existence également de 3 réseaux de collecte non raccordés à une station.
- Taux de fuite des réseaux du territoire : 71,6% en moyenne par réseau (au nombre de 24)
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions : près de 130 captages/puits/barrages, dont 70 en volume d'eau avec un dispositif de protection de la ressource.
- Couverture du territoire par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : 100% principalement par le SAGE de la Dore et très minoritairement par le SAGE de l'Allier-aval

6.2 La stratégie écologique du territoire

6.2-1 Les objectifs environnementaux

Le PCAET est d'une grande clarté et les objectifs sont réalistes et ambitieux, notamment concernant le développement des énergies renouvelables (ENR). Il s'inscrit dans la continuité des grands objectifs réglementaires (loi TECV) et locaux (territoire TEPOS).

A échéance 2030 :

- Réduire de 40% les économies de gaz à effet de serre (GES).
- Réduire de 20% les consommations d'énergie finale.
- Porter la part d'énergie renouvelable à 32% des énergies du territoire.

A échéance 2050

- Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre.
- Atteindre au minimum l'équilibre entre production locale d'énergie et consommation, c'est-à-dire diviser par deux les consommations et multiplier par quatre la production d'énergies renouvelables.

6.2-2 La stratégie du territoire

Premier principe : elle a été construite en concertation avec les acteurs du territoire depuis le Forum de lancement du 1^{er} mars 2018.

Second principe : la réduction des consommations reste le premier levier d'actions, avant tout développement des ENR.

Troisième principe : une stratégie s'articulant autour de 4 axes principaux :

- **Bâtiment et urbanisme** : objectif majeur en lien fort avec l'état du patrimoine locatif de types logements ou tertiaires, fixé à 50% de ce patrimoine pour 2050. Cela se traduit à la fois par des travaux sur l'enveloppe bâtiminaire que par le remplacement des systèmes énergétiques. Sur la période, il est prévu la rénovation de 750 logements dans le cadre de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), 630 dans le cadre des programmes ANAH et 120 du côté des bailleurs sociaux, ainsi que la rénovation des bâtiments publics et formation des artisans.
Sans cette rénovation du patrimoine existant et cette lutte contre la précarité énergétique, la rénovation urbanistique qui permettrait d'accueillir une nouvelle population sans utilisation de foncier nouveau ne pourra être réalisée.
De telles ambitions vont demander une traduction dans les PLU et PLH et générer le développement des réseaux de chaleur, de l'écohabitat collectif et le déploiement d'ombrières photovoltaïques. De telles actions favoriseront l'artisanat local et le maintien, voire le développement de l'emploi local.
- **Transports et Déplacements** : Il s'agit du premier poste d'émission de GES sur le territoire réparti à parité entre transport des personnes et transports des marchandises, même s'il faut prendre en considération l'effet spécifique de la présence de l'A89 traversant le territoire.
Pour les transports de personnes, Thiers Dore et Montagne (TDM) a fixé un taux de conversion d'ici 2050 de 60% des véhicules personnels en véhicules électriques (avec en parallèle le renforcement d'un réseau de bornes de recharge. Il conviendrait de travailler avec le SIEG, la question du recyclage des batteries et surtout la production d'électricité décarbonée et la perspective de conversion de 100% des véhicules thermiques de transport en commun au biogaz.
Pour les transports de marchandises, Thiers Dore et Montagne (TDM) souhaite travailler d'une part, sur un approvisionnement plus local et d'autre part, sur un transfert (5% des flux) du transport routier de marchandises vers le transport ferré (plus un objectif de principe afin de soutenir les expérimentations locales et régionales).

- **Agriculture et sylviculture** : c'est le scénario Afterres 2050 qui est le fondement de la démarche, grâce notamment au déploiement de l'agroécologie. Ce choix est cohérent avec le PAT sus-évoqué.
L'objectif est de réduire de 25% les consommations et de 50% les émissions de GES.
Dans le même temps, le territoire souhaite optimiser l'utilisation du bois-énergie et du bois d'œuvre local comme souligné dans le SCoT du Livradois-Forez.
Cette ambition ne pourra pas prendre corps sans une structuration des filières dédiées avec le soutien de l'Etat et des professionnels, compte-tenu de la multiplicité des acteurs.
- **Industries et activités économiques** : les leviers possibles pour Thiers Dore et Montagne (TDM) dans ce domaine sont naturellement moins nombreux et ils devront être le résultat d'échanges avec les acteurs privés et autres partenaires locaux. Un accompagnement spécifique devra être mis en place pour soutenir les entreprises.
Il n'empêche que la récupération d'énergie semble être un levier d'action très partagé, avec l'objectif d'une réduction de 20% des consommations d'ici 2050. La verrerie de Puy-Guillaume s'est déjà engagée dans ce sens.
De même, le développement des énergies renouvelables est un axe majeur au travers des parkings pouvant supporter des ombrières photovoltaïques, des toitures et donc des possibilités d'autoconsommation.
Enfin, la réalisation d'études préalables sera nécessaire pour la création de réseaux de chaleur par récupération de la chaleur fatale. La question de la maîtrise d'ouvrage des futurs réseaux de chaleur pourrait être posée à l'avenir (Commune, CCTDM, SEM à vocation unique, ...)

6.2-3 Un axe particulier de transition : les ENR

Comme souligné, ce PCAET dispose d'une stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables au travers quelques leviers d'actions :

- La méthanisation et la production de biogaz pour la flotte des véhicules de transport en commun,
- Le solaire photovoltaïque par l'exploitation de 12,5 % des toitures,
- Le solaire thermique en remplacement des productions d'ECS classique dans l'habitat,
- Le bois-énergie, tant pour le chauffage que pour l'isolation,
- La géothermie superficielle et aérothermie, au travers des gisements présents sur le territoire,
- L'éolien par l'installation de micro-parcs de cinq éoliennes,
- L'hydraulique avec le chantier de turbinage de la chute d'eau du lac d'Aubusson d'Auvergne

6.3 Le dispositif « territoires engagés pour la nature » (TEN)

Piloté par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) et le PNR du Livradois-Forez, à la suite du Contrat Vert et Bleu établi en 2019, plusieurs actions ont été proposées dans la phase d'expérimentation en 2020, en faveur de la biodiversité et la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN) :

- Le renforcement de l'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la TVBN dans les aménagements urbains,
- La limitation de la consommation de foncier par l'urbanisation par une réflexion sur l'objectif gouvernemental de zéro artificialisation nette du territoire en 2050. L'application de cet objectif doit être intimement liée aux caractéristiques du territoire concerné et non systématique,
- Une ré-analyse du foncier à vocation économique et de celui nécessaire au renouvellement urbain (centres-villes et centres-bourgs).

6.4 Le Plan Paysage RD 906, Vallée de la Dore

Elaboré par le PNR du Livradois-Forez : il reprend naturellement les objectifs du SCoT du Livradois-Forez et du Plan Climat-Air-Energie Territorial, en définissant quelques principes d'actions sur cet axe routier spécifique et structurant du territoire (RD 906) :

- La définition d'un programme d'actions global en concertation avec les différents partenaires du territoire,
- La préservation et valorisation des paysages dans toutes leurs dimensions (agriculture, gestion forestière, aménagement, patrimoine, infrastructures, biodiversité, culture, tourisme, gestion de l'eau,
- La nécessité de favoriser les modes de déplacements alternatifs et l'intermodalité,
- La création d'un itinéraire « Dore à vélo » dont les études ont été lancées par le PNR du Livradois-Forez et CCTDM sur un secteur test (Ris-Courpière).

A cet égard, il est intéressant de noter que le programme « Petites Villes de Demain » reprend et complète certaines actions en lien avec le besoin d'une nouvelle attractivité sur les centres-bourgs de la vallée de la Dore.

6.5 Le Contrat territorial Dore

Construit sur une durée de 6 ans (2020 à 2025), porté par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, à partir des précédents contrats territoriaux (Dore amont, Dore moyenne, Dore aval), le programme d'actions du Contrat territorial Dore permet d'assurer une grande partie des obligations liées à la compétence GEMAPI et représente un levier majeur pour préserver et restaurer les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant.

Guidé par des objectifs de cohérence hydrographique, ce contrat doit permettre d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive cadre européenne sur l'eau. Les actions du contrat s'organisent autour de 5 enjeux : milieux aquatiques, qualité des eaux, quantité de la ressource, communication, animation du contrat et suivi des actions.

ARTICLE 7 - L'ambition du territoire

L'ambition du territoire découle des diagnostics et stratégies précédemment présentés en s'appuyant sur des éléments clairs pour favoriser la transition énergétique et écologique.

Le territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) vit une transformation majeure entre :

- La poursuite d'un lent déclin caractérisé par la perte d'activités économiques, une dégradation accélérée du centre-ville de Thiers et des centres-bourgs, un recul de l'agriculture et une sylviculture abandonnée et, par voie de conséquences, la perte de population active remplacée par une population très paupérisée,
- La mobilisation de toutes les énergies autour de quelques objectifs clairs qui doivent permettre de redresser l'attractivité de ce territoire : faire de sa position de carrefour un critère de développement pour attirer de nouvelles populations et des entreprises cherchant à s'installer dans des territoires où la qualité de la vie, de l'air, des paysages et de la biodiversité, avec toutefois à proximité, quelques grands centres urbains : Clermont-Ferrand, Vichy, Roanne et Saint-Etienne.

Ce sont bien sûr ces secondes ambitions que Thiers Dore et Montagne (TDM) et les Communes membres ont décidé de mettre en œuvre. A cet égard, le CRTE, dans sa vocation à être un outil de mobilisation, d'organisation et de planification des contributions financières de l'Etat sur le territoire, sera également un outil de grande utilité et facilitera les deux objectifs prioritaires que sont :

- La cohésion sociale et territoriale,
- La transition énergétique et écologique.

Cette ambition est confrontée à quatre défis majeurs :

- **La création d'une Communauté de communes résiliente** respectueuse d'une meilleure répartition de l'espace afin de cesser l'artificialisation des sols, et au contraire favoriser la reconstruction du centre-ville de Thiers et des centres-bourgs sur eux-mêmes, l'amélioration de l'accès au territoire par le train, la création d'un réseau de pistes cyclables, la création d'espaces maraichers permettant un approvisionnement de proximité et l'intervention d'outils de développement humain avec le recours aux entreprises à but d'emplois (EBE) pour lutter contre le chômage et le renforcement des activités culturelles.
- **La poursuite d'un développement harmonieux** lié à une transition écologique portée par tous les dossiers communautaires et communaux, la reconquête des centre-bourgs par des activités de service (de tous les types) pour attirer à nouveau de la population, la croissance d'un tourisme vert et respectueux de la nature.
- **La réussite de la mutation urbaine de la Ville de Thiers** qui est indispensable pour cette Communauté de communes mais au-delà, pour le territoire du PNR Livradois-Forez.
- **La capacité d'entraînement des territoires voisins** par des politiques communes d'échanges et de projets au sein du PNR du Livradois-Forez, mais pas uniquement. Des relations fortes doivent également être construites avec les centres urbains que sont Clermont-Ferrand, Vichy, Roanne et Saint-Etienne. En effet, Thiers Dore et Montagne (TDM) doit être un espace d'accueil et pas seulement de transit.

ARTICLE 8 – Les orientations stratégiques du territoire : une vision partagée du territoire

Fort de ces diagnostics et s'attachant à trouver les réponses à ses ambitions, le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes, issues de l'ambition du territoire :

- **Orientation 1** : Redynamiser et rendre plus attractive l'économie et l'emploi local
- **Orientation 2** : Développer une agriculture de proximité respectueuse des hommes et des sols
- **Orientation 3** : Faire de la promotion du patrimoine, de la culture et du tourisme un levier de développement
- **Orientation 4** : Accélérer une transition écologique et énergétique
- **Orientation 5** : Renforcer la cohérence sociale et territoriale
- **Orientation 6** : Développer l'inter-territorialité

Ces projets territoriaux cherchent à répondre de manière transversale aux questions suivantes :

- Les priorités du territoire sont-elles bien prises en considération ?
- Les grandes transformations sociétales (numérique, écologique, démographique et économique, ...) reçoivent-elles des réponses ?

- Les priorités de la transition écologique (respect et lutte en faveur de la biodiversité, adaptation au changement climatique et préservation des ressources naturelles) sont-elles bien prises en compte ?

L'Etat, de son côté, soulignera les dossiers qui pourraient relever du Plan de relance.

Orientation 1 : Redynamiser et rendre plus attractive l'économie et l'emploi local

La Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne travaille dans une logique d'écoute et de partenariat avec les acteurs économiques du territoire et poursuit, par des rencontres et visites régulières, l'actualisation permanente de sa politique d'attractivité. La présence de l'antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme-Clermont Auvergne Métropole dans les locaux mêmes de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) en est également l'une des démonstrations fortes.

Cette volonté de favoriser les synergies inter-entreprises se traduit par :

- L'encouragement à la création et l'animation d'un club d'entreprises,
- L'attention portée aux transitions professionnelles pour sauvegarder les compétences et les savoir-faire du bassin d'emploi,
- Le soutien aux entreprises traditionnelles mais également aux nouvelles formes, comme les entreprises à but d'emploi (EBE) pour favoriser l'activité et l'emploi,
- La participation active à des salons industriels.

D'autres mesures sont également mises en œuvre permettant de favoriser l'implantation d'entreprises et leur développement.

Soutenir la requalification des zones d'activités économiques (ZAE) et la recherche de foncier

Accompagner le développement économique des entreprises locales et accueillir de nouvelles activités est une des grandes priorités de Thiers Dore et Montagne (TDM). Les actions à venir continueront de porter sur la capacité à augmenter l'offre foncière et immobilière :

- **Les deux parcs d'activités de Felet à Thiers et Racine à La Monnerie-le-Montel/Palladuc** ont une vocation industrielle forte, dans les domaines de la coutellerie, la plasturgie, le travail des métaux et la mécanique de précision. Ils accueillent également des activités de transport, de logistique, d'agroalimentaire et de cartonnage. Aujourd'hui ces sites sont totalement occupés. Aussi, pour affirmer le positionnement industriel du bassin thiernois, il a été décidé de mener des projets d'extension sur ces deux sites, projets qui s'inscrivent dans le PCAET (2019-2025) de la Communauté de communes dont l'une des fiches action prévoit « des aménagements et des extensions de parcs d'activités exemplaires ». Les calendriers de mise en œuvre seront différents. Un calendrier 2022/2023 pour la ZAE Racine puisque la maîtrise foncière est assurée (création de 3 à 4 lots). Par contre, le calendrier est possiblement plus éloigné pour la ZAE de Felet II à Thiers. La collectivité maîtrise une grande partie des terrains de l'assiette du projet. Il reste à acquérir environ 30 % des terrains du périmètre du projet d'extension.

Il convient donc sur ce point de solliciter des crédits de l'Etat.

- **L'étude de requalification de la zone d'activités économiques de Matussière** (à la suite du travail conduit dans le cadre de l'étude « Thiers 2030 »), a permis l'accueil d'activités artisanales, de services et de formation.

Respect du paysage (notamment dans la définition des caractéristiques du bâti), préservation de l'environnement et de la biodiversité sont les axes forts de cette requalification, menée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne en association avec les services de la Ville de Thiers.

Matussière sur laquelle 5 ha sont encore disponibles, dont 1,5 ha en îlot central restent à aménager avec une voie de desserte interne à créer. Les travaux de finition de la voirie et les aménagements paysagers restent encore à réaliser.

Il convient donc sur ce point de solliciter des crédits de l'Etat.

- **L'étude sur le recensement et la pré-qualification des friches économiques à l'échelle** vient d'être initiée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et avec le concours du PNR Livradois-Forez et l'Etablissement Public Foncier Auvergne, avec une échéance fixée début 2022 pour la première phase de ce travail.

Cette étude doit répondre aux priorités d'intervention suivantes : permettre la réindustrialisation du territoire, favoriser la relocalisation d'activités tout en évitant le recours à l'artificialisation des sols.

Il convient donc sur ce point de solliciter des crédits de l'Etat.

- **Thiers 2030**

La réduction des disponibilités foncières publiques pour de l'activité économique et les incertitudes concernant la réalisation de nouvelles zones d'activités confortent la collectivité dans son ambition d'intervenir sur le tissu existant pour y accueillir de nouvelles entreprises et faciliter / dynamiser le développement de celles en place. C'est tout le sens du travail conduit dans le cadre du projet « Thiers 2030 » avec l'enjeu de requalification urbaine du secteur de Varenne, en entrée de Ville.

Thiers 2030 nécessite de maîtriser l'ensemble des questions liées aux questions économiques, commerciales, d'habitat et d'attractivité de ce territoire, ce que la Ville de Thiers et CCTDM s'évertuent de faire en utilisant ensemble toutes les études existantes et outils d'urbanisme opérationnels.

D'où plusieurs propositions de programmation autour de quatre projets urbains avec une opération « économie » à Varenne centre, une opération « habitat » sur Molles-Cizolles, une opération « récréative » avec la plaine sportive et une opération « grands équipements » au Pré de la Foire. Mais également, deux stratégies d'accompagnement des opérateurs commerciaux privés sur la rue Truffaut et vers l'Intermarché.

Pour conforter ces démarches, il y a également deux projets de montants financiers proches (chacun environ 2,5 M€) et qui vont répondre aux besoins d'éducation des jeunes : la création d'une Maison de l'Education en centre-ville à l'école Georges Sand (avec centre d'accueil petite enfance, accès direct à la médiathèque, résidences d'artistes, ...) et la rénovation/réhabilitation du Centre d'Art contemporain.

Pour ces actions, les crédits ANRU, Ministère de la Culture, FISAC, DSIL/DETR, Région, Département, Caisse d'Allocations familiales mais également communaux et privés seront sollicités

- **Sur plusieurs communes membres de CCTDM**, il est également prévu des interventions sur le champ économique. Ainsi, à Aubusson-d'Auvergne, il est également prévu la création d'un

bâtiment multi-activités. D'autres projets concernent des réhabilitations de bâtiments, comme l'ancien hôtel Dozolme à Vollore-Montagne en lieu d'hébergement artisanal, ou un grand bâtiment de 600m² à Vollore-Ville en une maison d'hébergement, de travail et de création. C'est la preuve de la volonté du territoire d'avancer et d'obtenir une relance de « Territoire d'Industrie ».

Revisiter l'entrée de ville côté Varenne

Réserver de nouveaux emplacements aux activités économiques sur la zone d'activité Varenne/Matussière, créer des espaces de convivialité, amplifier la charpente végétale, et aménager une nouvelle desserte, sont les axes de travail privilégiés pour une entrée de ville plus cohérente, lisible et attractive.

La stratégie du projet repose également sur une présence végétale plus forte sur les espaces publics et un environnement plus confortable et plus sûr pour les piétons et les cyclistes, en particulier sur l'axe Général de Gaulle, la rue du Torpilleur Sirocco et les rues adjacentes.

Privilégier la recomposition des espaces plutôt que l'étalement urbain pour un territoire plus agréable et plus durable, est une des ambitions fortes du projet.

Parmi les premières actions mises en œuvre, le rachat de friches par la Communauté de communes permettra de redensifier et de requalifier des terrains.

La collectivité a l'ambition d'intervenir sur le tissu existant pour y accueillir de nouvelles entreprises notamment en lien avec l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée et faciliter le développement de celles en place. C'est tout le sens du travail conduit dans le cadre de « Thiers 2030 » avec l'enjeu de recomposition du secteur de Varenne, en entrée de Ville. La reconversion du site de la friche industrielle ITW, au sein du secteur de Varenne, sera la première concrétisation de cet ambitieux projet.

Thiers Dore et Montagne, la Ville de Thiers et l'Établissement public foncier (EPF) Auvergne ont signé, le 31 mai 2018, une convention cadre « opération d'ensemble » relative à l'intervention de l'EPF Auvergne sur le territoire de la Commune de la Thiers, en appui au programme « Thiers 2030 » de requalification urbaine de l'espace ville basse.

Ce vaste ensemble au sein du secteur Varenne est destiné à devenir le lieu de la promotion de l'image communautaire du territoire et de la fabrication de la ville de demain.

Mieux utiliser l'outil « Territoire d'industrie »

Le bassin thiernois appartient, avec Ambert, Montbrison et Lezoux, à un territoire de tradition et de réalité industrielle. Il est situé à proximité de deux métropoles où l'industrie reste importante et dans deux départements où le taux de la population salariée relevant du secteur secondaire est élevé.

Le plan d'actions était orienté autour de quelques points :

- Le développement de la connaissance de l'industrie locale, des emplois, des filières et des chaînes de valeur,
- La fédération des initiatives en faveur de l'industrie,
- La facilitation des recrutements dans les entreprises industrielles,
- Le renforcement de l'attractivité du territoire d'industrie et des métiers de l'industrie,

- L'accompagnement du développement de l'industrie par la formation,
- La facilitation de l'intégration des apprentis et des jeunes travailleurs,
- L'engagement des entreprises dans la transition « industrie du futur »
- La mise à disposition des industriels des infrastructures de grande qualité.

Au-delà d'une nécessaire évaluation des résultats de ce contrat, il serait aujourd'hui judicieux de redéfinir ces objectifs à la lumière de la stratégie de reconquête industrielle que le président de la République vient de rendre publique dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 » : un travail spécifique doit être mené.

Un objectif de très court terme pourrait être de réanalyser ce contrat « Territoire d'industrie », de le compléter avec les industriels concernés du bassin thiernois (mais également d'Ambert, de Montbrison, et de Lezoux), à des degrés divers, par les filières industrielles évoquées dans le plan d'investissement « France 2030 » comme la décarbonation de l'industrie, l'hydrogène vert, l'alimentation saine, durable et traçable, la production de contenus culturels et créatifs. Un tel groupe de travail pourrait utilement être élargi aux universitaires, aux chercheurs et aux responsables de formation.

L'ambition est de conforter une industrie forte et attractive, de permettre aux futurs projets industriels de se développer sur le territoire et non plus dans les pays à bas coût. Il s'agit d'un objectif de reconquête industrielle à partir des entreprises existantes. Pour relever ce défi, il est indispensable de s'engager dans une dynamique coordonnée des actions publiques et privées avec une logique territoriale.

Les priorités pour le territoire :

- Offrir localement aux entreprises les services et les infrastructures nécessaires à leur développement.
- Renforcer l'adéquation entre les compétences disponibles sur le marché du travail et les besoins des entreprises en agissant fortement sur l'accompagnement des demandeurs d'emplois et sur l'offre de formation de proximité.
- Garantir un dialogue permanent entre entreprises et territoires avec de nouvelles formes de gouvernance locale.

Outre l'enjeu de formation et de compétence adaptée, le facteur humain intervient également au niveau des réseaux d'acteurs pouvant être mis en place. Il est important d'avoir une ambition commune, un projet partagé entre entreprises et territoire. C'est le rôle qui pourrait être assigné au futur Club d'entreprises de Thiers Dore et Montagne (TDM) facilitant les projets collaboratifs, mais aussi en mobilisant le monde académique et les acteurs publics. Lancement du Club d'entreprises au printemps 2022.

-Accroître les investissements productifs permettant de développer de nouveaux marchés, intégrant les logiques de l'économie circulaire (sobriété énergétique, économie de ressources, économie de la fonctionnalité, synergie et mutualisation, maintenance, réemploi, réparation, ré-usinage, reconditionnement, recyclage, écologie industrielle...)

- Développer la notoriété du territoire en agissant sur son image mais aussi sur son offre d'accueil des nouveaux habitants.

Orientation 2 : Développer une agriculture de proximité respectueuse des hommes et des sols

En lien avec le PAT piloté par le Grand Clermont et le PNR du Livradois-Forez, une société publique locale (entre la Communauté de communes et la Ville de Thiers, mais avec des parts cessibles à d'autres

communes intéressées) a été créée, afin de développer l'économie sociale, solidaire et environnementale.

Cette SPL se porterait acquéreur pour 140 000 € d'une ferme de 2ha (terres et quelques bâtiments agricoles) entre Courpière et Escoutoux afin de développer du maraichage biologique et un élevage de volailles (dont la nourriture sera produite sur place), au profit direct de la restauration collective des écoles, petite enfance et résidences pour personnes âgées.

Au-delà de cet aspect de production bio, l'autre volet important est le mode de gestion de cette ferme : un bail à métayage sera passé entre la SPL et l'entreprise à but d'emploi INSERFAC de Thiers, cette dernière louant de son côté une douzaine d'hectares supplémentaires.

Pour faire fonctionner cette exploitation et l'inscrire dans l'engagement de « Territoires Zéro chômeurs », entre 10 et 15 personnes issues des quartiers en QPV seront recrutées par INSERFAC (Entreprise à but d'emploi (EBE). Objectif de réalisation : printemps 2022.

Cette volonté de s'engager sur des démarches de transition écologique et de cohésion sociale n'est sera prolongée au travers d'autres projets qui pourraient voir le jour et se développer :

- La ferme de culture biologique de Chandalon où la Communauté de communes est propriétaire d'une ferme louée à un GAEC
- Le projet de création d'un verger et de maraichage sur la commune de Sauviat, via un appel à projets.

Orientation 3 : Faire de la promotion du patrimoine, de la culture et du tourisme un levier de développement

Les effets de l'actuelle pandémie se font clairement ressentir sur la destination touristique des français vers le territoire national et particulièrement le territoire rural vert. Le plus important sera de pouvoir accueillir les touristes dans les années prochaines lorsque la situation sanitaire aura évolué et que ses contraintes actuelles auront été assouplies.

Déjà l'été 2020 a apporté de premières réponses positives.

C'est dans cet entredeux, que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) doit investir sur la durée pour répondre aux nouvelles demandes du marché : accueil de qualité, environnement préservé. Ainsi, le territoire doit-il se structurer autour :

- D'équipements d'accueil touristiques agrandis et modernisés,
- D'un patrimoine culturel restauré,
- D'équipements culturels rénovés et agrandis.

Site du lac d'Aubusson d'Auvergne (28 ha) dont la commune éponyme vient de recevoir le label environnemental et touristique international « Pavillon bleu ». Un cahier des charges est ainsi à mettre en œuvre pour la plus grande base de loisirs nautiques du Livradois-Forez et ce avec une double ambition :

- Rénover des bâtiments existants (poste de secours, sanitaires...) et améliorer l'accessibilité pour tous les déplacements autour du lac
- Développer l'attractivité de ce territoire de tourisme rural (base nautique et de loisirs, avec la prise en compte de plusieurs dossiers communaux

Les projets de la commune de Saint-Remy-sur-Durolle, Commune qui a également entamé une démarche de « pavillon bleu ».

Sur ces deux communes, d'autres d'aménagements urbains et/ou bâtimentaires ont pour volonté d'accompagner les démarches de renaissance de l'activité commerciale, en lien avec le tourisme vert, qui se développe très rapidement, compte-tenu notamment des changements d'habitudes liés à la pandémie. Il en est des projets d'aménagement urbain indispensables à Aubusson d'Auvergne ou de l'extension du camping 4* de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Le tourisme et la Ville de Thiers avec son architecture et les créations culturelles contemporaines du centre d'art « Le creux de l'Enfer ». Mais également, son tourisme industriel lié principalement à la coutellerie (et son musée). Ce dernier point, également appelé « tourisme de savoir-faire » permettrait à des ateliers d'artisan ou de petits et grands industriels, de faire connaître leurs métiers au travers de visites touristiques d'entreprises. Une recherche doit être engagée avec les fédérations professionnelles, les réseaux consulaires et institutionnels du tourisme pour engager ce processus.

Labellisé « Territoire vélo », la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) et ses Communes vont investir sur l'itinéraire cyclable de la Vallée de la Dore

Orientation 4 : Accélérer une transition écologique et énergétique

La création d'un Ecopôle à Matuissière (Ville de Thiers), sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes est l'un des principaux projets intercommunaux de cette mandature. Ce nouvel équipement s'organisera autour de plusieurs pôles :

- La création d'une recyclerie dont la gestion sera confiée aux deux entreprises à but d'emploi, INSERFAC et ACTYPOLES. Ce mode de gestion favorisera le retour à l'emploi des plus éloignés et participera de l'amélioration de la cohésion sociale du territoire.
- La création d'un équipement ouvert au public et destiné à abriter les services de la Communauté de communes chargés des dossiers environnementaux (ordures ménagères, SPANC et préservation des ressources naturelles), d'aide à la rénovation énergétique dans l'habitat privé et de développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Sur ce dernier sujet, le cahier des charges a été travaillé par la Communauté de communes avec la CDC/Banque des Territoires, pour en faire un site exemplaire avec un volet environnemental fort, comme l'autosuffisance énergétique des bâtiments. L'Autorisation de Programme (AP) est fixée à 6,9 M€ TTC pour l'ensemble, soit un coût d'opération autour de 5,7 M€ HT.

Le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre s'est effectué en 2021 pour une attribution du marché de maîtrise d'œuvre en fin d'année. L'ouverture de cet équipement est prévue en 2024.

Réhabilitation/requalification de la déchetterie de Saint-Rémy-sur-Durolle sous maîtrise d'ouvrage de Thiers Dore et Montagne (TDM) a pour objectifs :

- La création d'espaces fonctionnels pour les usagers,
- Le développement et la systématisation du tri amont des déchets végétaux,
- Le renforcement de la valorisation des déchets.

Cette réhabilitation/requalification est complexe compte-tenu de la topographie du terrain sur lequel elle est située. Les travaux pourraient débuter début 2022 et être exécutés en 12 mois.

Le coût global s'élève à environ 900 K€.

Réflexion sur la création d'un Groupement d'achat pour favoriser la reconversion du parc des chaufferies dans les bâtiments communaux et intercommunaux, afin de supprimer les chaudières au fuel. Une telle démarche va nécessiter un diagnostic préalable avec l'Agence locale énergies climat (ADHUME).

Mobilité : Le développement du recours aux véhicules automobiles à motorisation électrique, prévu dans le PCAET, par les particuliers mais également par les entrepreneurs détenteurs de véhicules utilitaires, ne pourra s'effectuer qu'avec la levée d'un dernier frein : la disponibilité des infrastructures de recharge au travers du déploiement de bornes ouvertes au public.

Le gouvernement a annoncé un plan le long des axes rapides et la loi d'orientation des mobilités (LOM) réforme le droit à la prise et le pré-équipement des parkings des bâtiments neufs. Les territoires peuvent également prendre leur part en assurant le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Un débat doit être lancé sans délai avec le SIEG pour l'équipement du territoire communautaire, notamment dans les secteurs de développement touristique.

La transition écologique et énergétique vue des communes membres de CCTDM : Les projets sont particulièrement nombreux, divers mais très significatifs d'une volonté claire d'engagement :

- L'amélioration énergétique des bâtiments comme à Arconsat (dans le cadre de la construction d'une salle des fêtes), Aubusson-d'Auvergne (la mairie), Augerolles, Charnat, Dorat (salles polyvalentes ou des fêtes), Chabreloche (EHPAD), Châteldon, Courpière (école maternelle), Puy-Guillaume (école de musique) ou Saint-Rémy-sur-Durolle (bâtiments sportifs),
- Les travaux sur les réseaux qui restent encore des demandes importantes : le dossier certainement le plus lourd et bien connu de la création d'un réseau d'eaux usées sous la Durolle pour éviter la pollution de celle-ci dans la traversée de La Monnerie-le-Montel, la réfection des réseaux d'eaux pluviales et séparatifs à Celles-sur-Durolle, du système d'assainissement de Courpière ou d'une partie du réseau d'eaux pluviales à Vollore-Montagne,
- Le projet de création de deux réseaux de chaleur à Sauviat,
- L'installation de panneaux photovoltaïques et/ou ombrières photovoltaïques dans des configurations différentes et intéressantes à Aubusson-d'Auvergne, Courpière ou Saint-Rémy-sur-Durolle,
- Des aménagements urbains ayant une vocation écologique d'aménagement et/ou de préservation de la végétalisation urbaine comme à Néronde-sur-Dore ou Paslières et des pistes cyclables et pédestres, ainsi que des îlots de fraîcheur à Courpière,
- Quelques acquisitions de véhicules électriques comme à Charnat ou Courpière.

Opération 5 : Renforcer la cohérence sociale et territoriale

La revitalisation urbaine : C'est l'un des sujets primordiaux pour l'attractivité du territoire, avec l'ambition « Thiers 2030 », les projets « Petites Villes de demain » pour Courpière et Puy-Guillaume, mais également l'ensemble des autres Communes qui ont toutes des projets de revitalisation de leurs centres-bourgs.

Tous ces projets sont intimement liés avec des objectifs de transition écologique et énergétique ainsi qu'une volonté affirmée d'attractivité territoriale fondée sur la cohésion sociale.

Parmi ces projets, certains sont une réponse directe aux besoins de la population :

- La construction d'une salle polyvalente à Arconsat,
- Des réhabilitations à Charnat, Courpière, Dorat, Paslières ou Sauviat,
- L'aménagement numérique de bâtiments communaux à Chabreloche,
- La restructuration de l'école maternelle de Châteldon dans le cadre du réseau UNESCO et d'autres bâtiments scolaires à Courpière, Dorat ou Vollore-Ville,
- Diverses réhabilitations (gymnase, bibliothèque, salle d'associations, etc.) à Courpière, Vollore-Ville ou Vollore-Montagne

La création de tiers lieux : Il s'agit de la volonté précédemment évoquée, avec des typologies diverses d'actions en fonction des Communes par :

- La valorisation des Espaces France Services,
- La lutte contre la Fracture numérique,
- Des réflexions avec Engie pour la construction d'un centre de stockage numérique.

Il est intéressant de noter la transformation de différents locaux communaux pour accueillir différentes activités commerciales et/ou de logements locatifs et créer des tiers-lieux à Augerolles ou à Sauviat, la création d'une « vraie » Mairie à Charnat, la création de maisons de santé à Celles-sur-Durolle et à La Monnerie-le-Montel, voire même la création d'un EPIC pour assurer la reprise de l'épicerie/boulangerie de Celles-sur-Durolle.

Le réaménagement du territoire communal : beaucoup de communes souhaitent engager des investissements pour redonner un visage d'attractivité à leurs centres-bourgs qui ont été très longtemps abandonnés. Le retour de la préemption communale sur le paysage globale va, au cours des prochaines années, nécessiter d'importants crédits indispensables à l'attractivité communale et intercommunale.

Les projets vont de la démarche d'actualisation d'un PAD pour les 10 ans à venir à Chabreloche à des aménagements significatifs à Aubusson-d'Auvergne, Augerolles, Celles-sur-Durolle, Courpière, Néronde-sur-Dore, Paslières, Puy-Guillaume, Saint-Rémy-sur-Durolle, Vollore-Ville ou Vollore-Montagne.

Le Territoire « Zéro chômeurs » est l'autre axe fort de recherche d'une cohésion sociale renforcée, avec son articulation autour de deux entreprises à but d'emploi (EBE) avec aujourd'hui près de 180 emplois et un 3ème projet en cours de création :

- La recyclerie de l'Ecopôle de Matussière
- La gestion de la « ferme de Lucien »

A Thiers, entre avril 2019 et 2020, augmentation du chômage de 3% sur les catégories ABC et de 15% dans les Quartiers Politique de la Ville.

D'où la stratégie « zéro chômeur », avec une première expérimentation QPV au cours des trois années 2019-2021, et la préparation en cours d'une seconde expérimentation sur un territoire plus large.

Cette démarche innovante et expérimentale à l'échelle nationale s'articule autour de :

- L'appui aux projets existants (recyclerie de l'Ecopôle de Matussière, gestion de la ferme de maraîchage bio de Chandalon, ...)

- La mobilisation des clauses sociales sur tous les marchés et l'intégration du « zéro chômeur » dans tous les projets,
 - La mobilisation des entreprises,
- et les entreprises à but d'emploi (EBE) avec aujourd'hui près de 200 personnes embauchées et un 3ème projet en cours de création.

La création d'un Espace France services à Courpière pour donner une nouvelle envergure et de nouveaux services à la population, en lien avec une Fabrique de Territoire pilotée par la CCTDM et une prochaine médiathèque sous la responsabilité de la commune.

Le développement des liens avec les citoyens, impératif pour combattre l'actuelle difficulté d'organiser les échanges avec la société civile (contraintes de la pandémie). Et pourtant, il s'agit là d'une obligation dans l'élaboration des CRTE. Mais, l'élaboration de celui-ci vient après une longue période électorale (élections municipales où les électeurs se sont prononcés sur des programmes, puis élections régionales et départementales). De ce fait, le présent CRTE est bien le reflet des demandes des citoyens.

Il sera, par contre, plus aisé d'assurer une nouvelle concertation étalée au long de la vie du CRTE. Ces différents moments permettront de disposer d'outils collaboratifs naturels entre les élus et la société civile.

De plus, n'oublions pas que la concertation a déjà été mise en place lors de l'élaboration de multiples documents recensés dans le présent CRTE et parties prenantes du projet de territoire sur lequel ce présent contrat est structuré, comme le contrat de ville, le PCAET, la démarche « Zéro déchets » (l'apprentissage de l'utilisation des composteurs par le biais des ambassadeurs du tri a été un bel outil de concertation) ou le projet de recyclerie.

La création d'un centre d'archives commun pour Ville de Thiers et la Communauté de communes (qui est propriétaire du bâtiment). Au-delà des aspects réglementaires pour la conservation des documents, c'est aussi le début d'un nouveau lieu de mémoire qui sera accessible aux chercheurs.

Orientation 6 : Développer l'inter-territorialité

Ce sujet a été évoqué à de nombreuses reprises sous deux aspects :

- La création de contrats à un niveau de réflexion plus large que la Communauté de communes car les objets considérés demandent une assise de travail liée à des territoires, au sens physique et/ou humain, comme le PNR du Livradois-Forez.
Et cela peut également amener à la création de structures communes comme la Maison du tourisme du PNR à laquelle CCTDM apporte environ 400 K/an
- Les réflexions à mener avec les deux métropoles de Clermont-Ferrand et Saint-Etienne, voire même avec Roanne.
- Une démarche avec l'Université d'Auvergne pour mieux travailler avec les acteurs du territoire.
- La création d'outils supra communautaire comme le « Territoires d'Industrie Thiers, Ambert, Montbrison », dont la pratique doit être mieux structurée pour être certainement plus efficace.

Ces démarches doivent être développées car Thiers Dore et Montagne (TDM) est à l'intersection de nombreux autres territoires, de nombreuses autres actions, et même de nouveaux outils d'attractivité.

ARTICLE 9 - Les projets du territoire

Chaque action et/ou opération est décrite dans une fiche spécifique annexée au présent CRTE, qui récapitulera :

- Le porteur de projet,
- Les partenaires de l'initiative (éventuellement),
- Les objectifs et périmètre précis de l'action/opération,
- La durée, le calendrier et le projet de plan de financement,
- La conduite opérationnelle du projet,
- Les indicateurs de réalisation et d'impact de l'action/opération.

Il sera important de noter que dans les projets à soutenir :

- Certains sont prêts à être engagés,
- D'autres nécessitent encore des réflexions et/ou une mise en œuvre administrative dans un objectif plus lointain car nécessitant des phases d'études, d'aides à l'analyse et à la décision que l'Etat ou ses partenaires pourraient apporter.

ARTICLE 10 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

L'ambition de Thiers Dore et Montagne (TDM) pourra s'appuyer sur un ensemble d'acteurs par un soutien en ingénierie tels que l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, le CAUE, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT), le SIEG, le PETR du Grand Clermont, le PNR du Livradois-Forez, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, l'ADUHME, l'ADEME, le CEREMA, la Banque des Territoires,

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs.

ARTICLE 11 - Engagement des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites au contrat, dans la limite des fonds dont ils disposent.

11.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avances ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits en Loi de finances, de l'éligibilité des différentes opérations aux lignes de crédits des ministères concernés, des résultats des appels d'offres lancés par Thiers Dore et Montagne (TDM) et/ou les

Communes membres, du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de validation par les instances décisionnelles du partenaire considéré. Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

11.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et de l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le pilotage du CRTE dépend de la Direction Générale des Services de la Communauté de communes.

11.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport de l'expertise technique et juridique de ses services et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Dans ce cadre, l'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements et opérateurs publics qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et des investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE.
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoire, des actions complexes et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), ...

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre

d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans deux champs : le plan d'investissement « France 2030 » et les logiques d'économie circulaire.

ARTICLE 12 - Gouvernance du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes de Thiers, Dore et Montagne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes (sauf celle du Contrat de ville), dans un souci d'efficacité et de cohérence.

12.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de l'EPCI, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Thiers Dore et Montagne (TDM), des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts-Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et autres opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions,
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon ...), proposées par le comité technique,
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

12.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM). Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au CRTE, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE,
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de projets et/ou actions.

12.3 Le comité des partenaires

Dans le respect des termes de la circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2010, il est prévu de définir une méthode de travail intégrant les acteurs locaux, notamment avec la création d'un comité de partenaires.

Il est proposé que la composition du comité des partenaires, ses modalités de travail et de saisine soient travaillées par le comité technique pour être proposées au comité de pilotage qui prendra la décision in fine.

12.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans tous les comités de pilotage et de suivi de la relance,
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale initiés par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 13 - Suivi et évaluation du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Un tableau de bord du suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des opérations et actions, en répondant à quelques questions :

- Taux de réalisation,
- Mobilisation des moyens et financement,
- Indicateurs de cohésion sociale et territoriale et de transition écologique.

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants Thiers Dore et Montagne (TDM) et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourra être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (niveau global du CRTE, niveau par orientation et niveau de chaque action) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Le tableau de bord est préparé, renseigné et suivi sous la responsabilité du comité technique et présenté au comité de pilotage, au moins une fois par an.

ARTICLE 14 - Résultats attendus du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 15 - Communication sur le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les parties signataires peuvent souhaiter développer une communication commune ou indépendante autour des ambitions du CRTE, tout au long de sa mise en œuvre.

Les différentes démarches de communication devront faire l'objet d'une information du comité technique, voire si nécessaire du comité de pilotage.

ARTICLE 16 - Entrée en vigueur et durée du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée du contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 17 - Evolution et mise à jour du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Le principe d'origine du CRTE est d'être évolutif pour prendre en compte l'évolution de la situation du territoire.

Le corps du CRTE ainsi que ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre les parties signataires, et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 18 - Résiliation du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 19 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

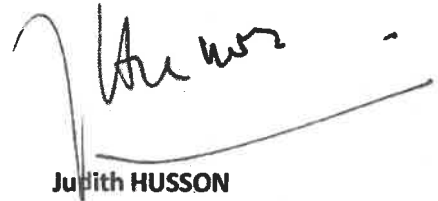
A Thiers, le 20 DECEMBRE 2021

Le Président de la Communauté des communes
Thiers, Dore et Montagne,



Tony BERNARD

La Sous-Préfète de Thiers



Judith HUSSON

ANNEXE**Les dossiers pouvant être présentés au Plan de Relance de l'Etat :**

Ce premier travail est fait sur la base des premiers retours, il peut donc manquer de dossiers.

Les crédits de l'Etat restent les crédits traditionnels, DETR et DSIL, mais avec des volumes (des taux ?) qui ont été normalement augmenté.

Des projets à maîtrise d'ouvrage communale :

Collectivité	Projet	Coût estimé HT
AUBUSSON	Aménagement place de la fontaine et acquisition bâtiment	505 778,00
	Rénovation énergétique de la Mairie	73 104,00
	Restauration église ND d'Espinasse	770 860,00
ARCONSAT	Construction d'une salle polyvalente	800 000,00
AUGEROLLES	Salle polyvalente - changement menuiseries	36 839,64
CELLES SUR DUROLLE	Réhabilitation conduite eau potable	250 000,00
	Réfection de réseaux et mise en séparatif	400 000,00
	Réhabilitation quartier centre bourg dont création d'une Maison de santé	455 000,00
	Réhabilitation d'un site historique non classé	235 000,00
	Matériels pour épicerie-boulangerie (EPIC)	85 000,00
CHABRELOCHE	Projet d'aménagement durable de bourg	1 300 000,00
CHARNAT	Réhabilitation Mairie	149 600,00
CHATELDON	Restructuration école maternelle G Sand	314 219,00
COURPIERE	Réhabilitation cinéma "Rex"	550 000,00
	Réhabilitation gymnase "Bellime"	1 850 000,00
	Rénovation intérieure complexe Bibliothèque et salles associatives	86 623,71
	Rénovation extérieure église St Martin (Toiture nef) - 4ème tranche	90 120,00
	Aménagement place Jules Ferry	388 954,65
	Réhabilitation salle d'animation	347 278,55
	Projets photovoltaïques (vestiaires rugby, ateliers municipaux)	145 000,00
	Aménagement voirie Maréchal De Lattre De Tassigny et parking Bellime	135 000,00
	Réfection toiture école maternelle	37 489,10
	Réfection réseau d'assainissement (séparatif)	2 342 452,00
DORAT	Rénovation/extension école maternelle	378 000,00
	Rénovation salle polyvalente	671 999,00
LA MONNERIE	Rénovation énergétique Maison communale "André PERUFEL"	253 760,00

	Projet de maison de santé (réhabilitation maison « PERUFEL » - Tranche 2)	470 000
	Programme de reprise et de remplacement de réseaux d'eau et d'assainissement	5 000 000
NERONDE	Aménagement de la RD 906	265 190,00
PASLIERES	Réhabilitation bâtiment des associations	320 000,00
PUY-GUILLAUME	Rénovation énergétique et restructuration école de musique	517 875,00
SAINT-AGATHE	Isolation de la mairie	93 218,00
	Adductions eau potable des villages de Drulhe et de La Vacherie	78 610,00
SAINT FLOUR L'ETANG	Programme assainissement (mise en séparatif et réhabilitation des collecteurs) dans le cadre du PAB	180 000,00
SAINT-REMY	Garage communal - travaux toiture	58 000,00
	Rénovation énergétique bâtiment sportif (tennis)	109 500,00
	Création d'un parking paysager en centre bourg	108 035,80
	Ombrières photovoltaïques parking centre bourg	156 000,00
	Extension camping "Paradis Les Chanterelles"	478 534,92
LA RENAUDIE	Parking et aménagement paysager avec aire de jeux	305 496,00
	Adductions d'eau potable	967 000,00
	Réaménagement bâtiment « Grangeversanne » (tiers-lieu local + appartement communal)	Non chiffré
SAUVIAT	Rénovation et réhabilitation énergétique salle polyvalente	483 000,00
	Création d'un tiers-lieu	474 400,00
	Equipements et mise en œuvre tiers-lieu	370 900,00
SAUVIAT	Projet de maraîchage	
THIERS	Réhabilitation école G Sand et création d'une Maison de l'Education (multi accueil, RAM)	2 500 000,00
VOLLORE VILLE	PAB - aménagement et mise en valeur des places et monuments	647 610,70
	Aménagement d'une maison d'hébergement, de travail et création	1 086 228,00
	Aménagement cantine scolaire	351 640,00
	Interconnexion réseau AEP entre Vollore ville et Courpière	100 000,00

Des projets à maîtrise d'ouvrage intercommunale :

Collectivité	Projet	Coût estimé HT
Thiers Dore et Montagne	ECOPOLE	5 800 000,00
	Réhabilitation déchetterie Saint Rémy Sur Durolle	900 000,00
	Espace France Services (Courpière)	310 000,00
	Aménagement Lac Aubusson - pavillon bleu	310 000,00
	Extension Chandalon (stockage)	44 800,00
	Télégestion Aire d'Accueil des Gens du Voyage	40 000,00
	Equipement cantine de Vollore Ville (PAT)	31 480,00

